



# La surdité, ça ne se devine pas !

Faites tester l'audition  
de votre bébé dès  
la naissance.

## POUR QUI ?

Pour tous les nouveau-nés en  
Fédération Wallonie-bruxelles

## QUAND ET OÙ ?

Idéalement avant le 1<sup>ER</sup> MOIS DE VIE.  
Dans les maternités ou les services ORL  
partenaires.

## POURQUOI ?

Pour vérifier si votre enfant entend  
bien et permettre une prise en  
charge rapide en cas de problème

## COMMENT ?

Un test rapide, indolore et  
remboursé par la plupart des  
mutuelles

Des questions ?  
Pas encore fait le test ?



SCAN ME